

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 décembre 2006

COMPTE RENDU

Approuvé le

L'an deux mille six, le treize décembre vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie de Bois le Roi, sous la Présidence de Madame DELPORTE, Maire.

Etaient présents : Mme DELPORTE, MM. SEUILLOT, Mme BELMIN, M. NIVERT, Mme GRIZARD, MM. MAUBERT, MONPERT, LEFEVRE, MM PROUTS, TACCON, MALVOISIN, ALEMANY, DELASALLE, Mmes DUCHENNE, Mme LEQUELLENEC, HIRSCH-ROBINSON, PRUZINA, DEKKER, Mme BARTHOT, M. TRUFFET, M. LEBEGUE, Mme LACROIX-COQUILLAUD, MM. DECHERY, BONY.

Procurations : MM. LECLERCQ à M. MAUBERT
 Mme CHAVY à MME GRIZARD
 Mme BLAIS-PERRIN à M. DECHERY

Absent excusé : M. DOYEN

Absent : M LUDWIG

En exercice : 29
Présents : 24
Votants : 27

Madame le Maire déclare la séance ouverte à 20h35.

Monsieur SEUILLOT est élu secrétaire de séance à l'unanimité.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE du 15 novembre 2006

Le compte-rendu est approuvé par :

Contre : 3 voix (BARTHOT, TRUFFET, LACROIX-COQUILLAUD)

Abstentions : 1 voix (LEBEGUE)

Pour : 23 voix

Monsieur LEBEGUE dit qu'il s'abstient car il était absent.

Madame BARTHOT dit qu'elle vote contre car c'est n'importe quoi une fois de plus.

Monsieur LEFEVRE demande à madame BARTHOT de s'expliquer.

Madame BARTHOT dit que les propos de monsieur MALVOISIN, en page 1, ne sont pas français.

Monsieur MALVOISIN dit qu'il a rédigé lui même ce passage du compte rendu et demande à madame BARTHOT en quoi ce texte n'est pas français.

1/ CREATION DE LA COMMISSION COMMUNALE D'ACCESSIBILITE DES PERSONNES HANDICAPEES ET DES PERSONNES A MOBILITE REDUITE (PMR)

Madame le Maire informe le Conseil que l'article L. 2143-3 nouveau du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que dans les communes de 5 000 habitants et plus, il est créé une commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées composée notamment des représentants de la commune, d'associations d'usagers et d'associations représentant les personnes handicapées.

Madame le Maire demande au Conseil de bien vouloir créer cette commission, et propose une liste de membres qu'elle nommera parmi les membres du CCAS plus quelques uns : un architecte, un médecin rééducateur, un prothésiste, un pharmacien, infirmier...

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**,

Crée la commission communale d'accessibilité des personnes handicapées.

2/ BUDGET COMMUNAL : DECISION MODIFICATIVE N° 3.

Considérant qu'il y a nécessité d'effectuer quelques ajustements budgétaires, les propositions de Madame le Maire sont les suivantes :

DESIGNATION	Pour mémoire BP + DM 06		DM n° 3			
	FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	TOTAL BP+DM
DEPENSES						
Art. 60631 – Fournitures entretien		12 495		+ 10 900 €		23 395
Art. 61521 – Entretien de terrains		70 000		+ 22 500 €		92 500
Art. 61551 – Entretien matériel roulant		11 500		+ 9 500 €		21 000
Art. 6281 – Cotisations diverses		5 575		+ 1 800		7 375
023 – Virement à section investissement		442 670.96		+ 70 556		513 226.96
TOTAL				115 256 €		

DESIGNATION	Pour mémoire BP + DM 06		DM n° 3			
	FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	TOTAL BP+DM
RECETTES						
Art. 74127 – Dotation nationale de péréquation			57 260 €		89 606 €	146 866
Art. 74718 – Autres subventions			58 000 €		25 650 €	83 650
TOTAL					115 256 €	

DESIGNATION	Pour mémoire BP + DM 06		DM n° 3			
	INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	TOTAL BP+DM
RECETTES						
Art. 021 – Virement de la section de fonctionnement			442 670.96 €		70 556 €	513 226.96
TOTAL					70 556 €	

DESIGNATION	Pour mémoire BP + DM 06		DM n° 3			
	INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	TOTAL BP+DM
DEPENSES						
Art. Plantations				+ 1 000		1 000.00
Art. 2128 – Agencements et aménagements		66 824.88		+ 2 100		68 924.88
Art. 2188 – Autres matériel		20 027.68		+ 2 600		22 627.68
Art. 2313 – Constructions en cours		2010081.86		+ 273 530		2 280 381.00
Art. 2315 – Immobilisations en cours		1000743.00		- 208 674		799 299.00
TOTAL				70 556 €		

Madame BARTHOT demande pourquoi, vu le montant du virement à la section d'investissement, ne pas en profiter pour réparer les bornes incendies pour que les rues ne brûlent pas.

Madame le Maire dit que les rues ne peuvent pas brûler. Le poteau incendie de la rue de Seine, le plus urgent à traiter, a été remis en état. D'autres restent à améliorer.

Monsieur SEUILLOT dit que c'est l'évolution des normes qui a rendu insatisfaisants des poteaux incendie anciennement « bons » et aujourd'hui « hors normes ». Il n'y a pas plus de risque aujourd'hui qu'avant. Le poteau de la rue de Seine a coûté 30 000€ avec sa canalisation.

Monsieur LEBEGUE demande quel est le prix d'une vie humaine.

Madame le Maire dit qu'une vie n'a pas de prix.

Monsieur SEUILLOT dit qu'elle a un coût.

Monsieur LEFEVRE dit que c'est exact, qu'on aurait pu augmenter les dépenses plutôt que l'épargne, mais qu'il n'y a pas de dépense faite pour le plaisir, seulement pour ce qui est nécessaire.

Monsieur TRUFFET dit qu'il y a 11 poteaux à faire.

Madame le Maire dit qu'il n'y en a pas 11 défectueux, que ces poteaux sont un héritage de 2002, tout comme les bâtiments communaux qu'il a fallu remettre aux normes de sécurité depuis.

Monsieur TRUFFET dit comme à l'école : « peut mieux faire ».

Monsieur BONY demande si les poteaux incendie sont financés sur le budget de l'eau.

Monsieur MALVOISIN dit que le tuyau est financé sur le budget de l'eau et le poteau sur le budget de la commune.

Madame LACROIX-COQUILLAUD dit que les dépenses de fonctionnement sont en dépassement.

Monsieur TACCON dit qu'elles le sont sur certains postes, pas sur tous.

Monsieur LEFEVRE dit qu'il n'y a pas de dépassement sur la section de fonctionnement, qu'il y a des recettes supplémentaires et une maîtrise des dépenses.

Monsieur TRUFFET dit qu'il a noté un retard d'exécution des recettes d'investissement sur certains postes et demande s'il y a du nouveau depuis la commission des finances.

Madame le Maire dit qu'il n'y a rien de neuf depuis jeudi dernier.

Le Conseil Municipal par,

Voix contre : 4 voix (BARTHOT, TRUFFET, LEBEGUE, LACROIX-COQUILLAUD)

Abstentions : 3 voix (DECHERY, BONY, BLAIS-PERRIN)

Voix pour : 20 voix

Approuve la décision modificative n° 3 du budget communal.

3/ AMORTISSEMENT des PLANTATIONS

Vu les délibérations n° 95/54 du 20 Décembre 1995 et n° 99/31 du 26 Mai 1999 concernant l'amortissement des immobilisations et en application de l'instruction budgétaire et comptable M14 en vigueur, madame le Maire propose de rajouter l'amortissement des plantations à la liste des biens amortissables et demande au Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à amortir les immobilisations constatées au compte 2121 « Plantations », les dépenses de première plantation constituant des dépenses d'investissement et de fixer la durée d'amortissement à 15 ans

Monsieur TRUFFET demande si l'amortissement concerne l'achat et aussi la plantation.

Madame le Maire dit que la plantation est comprise dans la facture d'investissement si elle est faite par l'entreprise, pas si elle est faite en régie par les services municipaux.

Monsieur LEBEGUE demande ce qu'il se passe si les arbres crèvent ou tombent.

Madame le maire dit que la question vaut pour tout ce qui est acheté en investissement, il existe des garanties de reprise.

Monsieur LEFEVRE dit que la provision pour amortissement permettra justement de remplacer l'arbre cassé ou mort.

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**,

Approuve l'amortissement des plantations sur 15 ans.

4/ AUTORISATION DE DEPOSER LA DEMANDE DE SUBVENTION DGE 1° ET 3° CATEGORIE

Madame le Maire expose au Conseil les opérations éligibles à la Dotation Globale d'Equipement 1° et 3° catégorie, et demande au Conseil de bien vouloir l'autoriser à déposer les dossiers de demande de subvention correspondants (dossiers consultables en mairie).

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**,

Autorise le Maire à déposer le dossier de demande subvention DGE de 1° et de 3° catégorie.

5/ AUTORISATION DE SOLLICITER LA RESERVE PARLEMENTAIRE POUR L'EQUIPEMENT CULTUREL

Madame le Maire rappelle que par délibération du 14 décembre 2005 (choix du site), du 13 septembre 2006 (choix de la maîtrise d'œuvre), et du 14 juin 2006 (actualisation du coût prévisionnel), le Conseil s'est prononcé sur l'équipement culturel.

Son coût prévisionnel est de 1 800 000€.

La Région participe à hauteur de 376 800€

Le Département participe à hauteur de 152 326€

Le montant de la participation de l'Etat est actuellement à l'étude dans les services de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC).

Madame le Maire demande au Conseil de bien vouloir l'autoriser à solliciter la Réserve Parlementaire.

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**,

Autorise le Maire à déposer la demande de subvention au titre de la réserve parlementaire pour l'équipement culturel.

6/ REGLEMENT INTERIEUR DE LA BIBLIOTHEQUE

Madame le Maire informe le Conseil du besoin de la bibliothèque municipale de se doter d'un règlement intérieur actualisé, et demande au Conseil de bien vouloir approuver le règlement intérieur.

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**,

Approuve le règlement intérieur de la bibliothèque.

INFORMATION DU MAIRE

- Présentation du rapport d'activité de la Communauté de communes du Pays de Seine.

Monsieur MAUBERT fait la présentation de ce rapport d'activité qui, le dernier datant de 2003, couvre la période de 2003 à 2005. Ce rapport, selon la loi, est élaboré par la Présidence de l'EPCI et transmis aux Maires des communes membres en septembre de chaque année.

Sur la forme, le rapport reprend la composition du Conseil Communautaire et des commissions, les statuts initiaux et les statuts modifiés, le rapport du consultant KPMG à l'origine du retrait de la voirie, le rapport de la Chambre Régionale des Comptes de 2005 suite au refus de vote du budget primitif, et le projet de contrat de territoire de 2006.

Pourrait aussi y figurer le rapport de la Chambre Régionale des Comptes 2006 suite à la non présentation au vote du budget primitif 2006.

Sur le fond, le rapport mentionne des «turbulences» qui sont imputables à trois facteurs ; le facteur du fonctionnement des communautés de communes, le facteur de l'évolution du Droit, le facteur psychologique où la commune de Bois le Roi et ses élus sont mis en cause.

Il y a toutefois une note d'espoir autour du projet de territoire et lorsque la communauté de communes aura passé sa crise d'adolescence.

En commentaire, Monsieur MAUBERT rappelle que le préambule de la loi CHEVENEMENT de 1999 mettait en avant l'économie d'échelle et l'amélioration du service public à coût égal ou réduit grâce à l'intercommunalité.

Or, on constate des dépenses supplémentaires plutôt que des économies d'échelle, et « un crash » de la petite enfance évité de justesse par l'action de Chartrettes et de Bois le Roi.

L'intercommunalité est un exercice difficile qui pourrait fonctionner après sa crise d'adolescence.

Madame LACROIX-COQUILLAUD demande pourquoi il faut voter une baisse des Attributions de Compensation (AC).

Madame le Maire dit qu'il n'y a pas d'obligation à voter la baisse de cette attribution de compensation (AC) qui revient aux communes. D'ailleurs, la Chambre Régionale des Comptes a élaboré un budget primitif 2006, présenté en équilibre sans baisse des AC. Depuis le mois d'août, sans motif connu, sans information préalable aux communes, aucune des 4 communes n'a reçu les AC, dont le règlement serait « bloqué » par la Présidente.

Madame LACROIX-COQUILLAUD demande si chaque commune ne devait pas voter une baisse des AC

Madame le Maire dit qu'il en était question mais encore fallait-il se mettre d'accord sur le taux de la baisse, qui doit être commun aux 4 communes. Or, il n'y a pas eu d'accord sur le montant de la baisse.

Monsieur DECHERY dit que suite à la présentation de ce rapport, il serait bon de faire connaître la position des élus de Bois le Roi, en particulier le mécontentement d'une volonté politique inexistante et d'une incapacité à fonctionner correctement.

Monsieur MAUBERT dit que cette position est exprimée régulièrement en conseil communautaire par les élus de Bois le Roi.

Monsieur BONY dit que la Loi CHEVENEMENT ne va pas assez loin dans le détail, qu'il n'est pas normal que le budget ne soit pas voté chaque année, qu'une commune placée dans la même situation aurait connu la dissolution de son assemblée délibérante. C'est un point de non-retour, il n'y a plus aucune volonté de personne d'avancer. Si des conseillers municipaux présentaient un bilan aussi mauvais, il y aurait une levée de bouclier des électeurs. C'est dommage que les mécanismes de dissolution ne s'appliquent pas à la communauté de communes.

Monsieur MAUBERT dit qu'il y a aujourd'hui une majorité d'opposition à la Présidente.

Madame le Maire dit que les communes ont appris à travailler ensemble, ce qui n'existait pas, dit qu'elle regrette ces dépenses qui ne sont pas des économies d'échelle, que c'est une administration

lourde avec un résultat faible non perceptible par la population, et mentionne notamment la réaction de la population par rapport au SPANC.

Madame LACROIX-COQUILLAUD demande quels sont les projets de territoire.

Monsieur MAUBERT dit qu'il est mis en avant les pistes cyclables et les berges de Seine.

Madame LACROIX-COQUILLAUD dit que les berges de Seine sont importantes.

Madame le Maire en est d'accord, mais pose les questions suivantes : quelle est la priorité entre l'aménagement des berges de Seine et l'aménagement d'une voie d'accès à la zone d'activité de Chartrettes ou l'amélioration des Zones d'Activités ? La taxe professionnelle, source des recettes de l'EPCI, doit-elle être prioritairement utilisée pour renforcer les berges de Seine ? Quel bénéfice peut-on en espérer pour les entreprises et les commerces ? Il est prioritaire de soutenir l'emploi en sud Seine et Marne.

Monsieur MONPERT dit qu'il faut féliciter la communauté de communes pour la synthèse des données et que le rapport gagnerait à être diffusé par mail. Sur le fond, il n'y a pas de justification sur l'emploi des deniers publics (la bonification de la Dotation Globale de Fonctionnement en particulier), et donc il y a lieu de maintenir le taux maximum de retour des AC aux communes qui, elles, oeuvrent pour les concitoyens.

Monsieur MALVOISIN dit qu'il partage l'analyse de M. Dechery, qu'il faudrait un projet politique pour faire des choses en commun, mais que la démarche de conciliation qu'il a entreprise récemment ne semble pas avoir fait bouger les choses.

Monsieur TACCON dit qu'il est d'accord pour le principe d'un retour maximum de l'ACTP aux communes, mais que si la Taxe Professionnelle et les dotations associées continuent à baisser, le retour des AC ne pourra très bientôt plus être maintenu à 100% après épuisement des réserves. En ce qui concerne le projet de territoire, il dit que l'aménagement des berges de Seine et de la circulation douce adjacente est une mission environnementale essentielle qui est bien dans la vocation d'une collectivité telle que la communauté de communes. Il est cependant important pour son équilibre économique que ce volet ne soit pas le seul du contrat de territoire.

TEMPETE : La tempête du 8/12/06 à Bois le Roi n'aura coûté que quelques arbres (chute sans gravité) et un retard à la mise en place des décorations de Noël. Il a fallu interrompre le travail en haut de la nacelle.

ILLUMINATIONS : de nouvelles décorations ont été choisies pour

- une mise en valeur optimale des grands arbres,
- un accueil aux entrées de ville,
- un plus aux centres avec commerces, un remerciement particulier aux commerçants du carrefour Forêt/Galliéni qui animent remarquablement le quartier,
- plus de scintillement,
- moins de dépenses d'électricité

Monsieur LEBEGUE dit que les illuminations sont divisées par 6.

Madame le maire dit que non, c'est la consommation d'électricité qui est divisée par trois et qu'il faudra faire un bilan pour améliorer ces illuminations en 2007.

EQUIPEMENTS CONCERTES : Madame le Maire rappelle que les dossiers de chacun des projets sont à la disposition des conseillers.

CLSH : pose de la première pierre le 6/12/06, alors que les murs sont en cours d'élévation, avec la participation active des 80 enfants du Centre de Loisir, présents ce mercredi, qui ont chacun déposé un morceau des dessins préparés à cet effet avec les animateurs. Le chantier se poursuit.

REHABILITATION DU SITE METRA, LOCAUX FESTIFS et SENIORS: Le contrat avec l'architecte est signé et nous aurons sous peu à discuter le plan de réhabilitation et agrandissement de l'ancienne restauration Métra, pour réaliser les salles du Clos Saint Père, salle festive et locaux pour les seniors. Il est prévu de démolir une série de préfabriqués en juillet 2007

PLACE DE LA GARE : au terme de la concertation, de la réunion publique, avec l'appui unanime du conseil municipal, l'annonce est prête à passer. Les travaux débuteront dans le premier trimestre 2007 pour une durée de 6 à 8 mois. Bien évidemment le parking SNCF restera accessible durant les travaux.

STADE LANGENARGEN : Après la démolition des préfabriqués avec les précautions liés à la présence d'amiante, les abords et l'entrée rue Moreau de Tours vont faire l'objet d'aménagements (plantations, cheminement ...)

ESPACE CULTUREL : l'APS sera présentée au Conseil de janvier.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT (SIA) : Le dernier planning de réalisation de la nouvelle station d'épuration est présenté : le permis de construire est déposé et l'arrêt de l'ancienne station est prévu pour Mai 2008.

Les canalisations en Seine ne sont pas récupérables et un surcoût est à prévoir qui retardera l'extension du réseau d'égouts en ville prévu par les cabinets d'études spécialisé.

ECOMOBILITE 1000 pattes : Des documents de synthèse des projets dans ce domaine sont à disposition des élus. Parmi les réalisations, bien sûr le 1000 pattes, qui marche bien ..., les circuits à vélo en ville avec les animateurs et la police municipale pour les 8/10 ans du CLSH,

Les subventions sont obtenues pour les travaux 2007 dans différents secteurs de la commune.

Remerciement aux bénévoles qui assurent quotidiennement l'accompagnement des enfants à l'école et aux services qui travaillent en transversalité.

Carrefour RD 138 Pavé de la Cave et Croix de Vitry : grande satisfaction des usagers pour ces ronds points. Les marchés ont été attribués par le département pour la deuxième phase : tourne à gauche rue de la république, aménagement de traversé piétonne et allée forestière pour les circulations douces parallèle à la RD 138. Des travaux pour début 2007, dates non précisées.

Pont de Chartrettes : grande satisfaction des usagers piétons (collégiens, randonneurs, habitants de Bois le Roi allant faire des achats au centre commercial de Chartrettes) qui peuvent enfin cheminer en sécurité, sur un trottoir de 140 cm au lieu de moins d'un mètre.

SDIS : relance auprès du Président pour la mise en réflexion du nouveau Centre de Secours aux Foucherolles prévu pour 2009

NATURA 2000 : document et CD à disposition des élus

SMEP et PLD : enquête publique en début d'année, document et CD à disposition des élus.

Agenda

Le site est régulièrement actualisé et enrichi : l'ordre du jour et les CR des Conseils, le règlement du PLU, les formulaires d'inscription des services périscolaires ... à suivre en ligne.

Vœux à Bois le Roi le samedi 6 janvier 18 h au préau Olivier Métra

Samedi 13 janvier, librairie avenue Foch de 9h30 à 12h30, dédicace du livre « Rendez-nous justice » par son auteur Jean Pierre Dintilhac.

Conformément à la loi, le recensement sera fait du 18 janvier au 17 février, les agents recenseurs sont recrutés. Ils ont une carte à présenter lors des contacts, leur photo sera publiée dans le Tambour de janvier.

Prochain conseil : le mercredi 17 janvier 2007

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée, il est 22h30.